

## UNE RÉPARTITION CLAIRE DES RÔLES ENTRE

LES SERVICES  
PUBLICS DE  
L'EMPLOI ET LES  
PRESTATAIRES  
DE SERVICES RH  
AGRÉÉS

**Assurer une répartition plus claire et plus efficace des tâches entre les services publics régionaux de l'emploi et les prestataires de services RH privés. Laisser les services régionaux de l'emploi, en tant que régisseurs, se concentrer principalement sur une politique d'activation positive et proactive et confier sa mise en œuvre concrète aux prestataires de services RH privés.**

- Laisser les services régionaux de l'emploi définir les grandes lignes et fournir une orientation et un cadre clairs : quels types de services sont nécessaires pour quels groupes cibles, quels moyens doivent leur être consacrés, quelles sont les conditions, etc.
- Laisser les prestataires de services RH privés mettre en œuvre des formes de services spécifiques et démontrer les résultats, de manière à mettre clairement en évidence ce qui a le plus d'impact.
- Assurer un meilleur accès aux données afin que chacun puisse se faire une idée plus claire de l'impact des différentes mesures sur le marché du travail.

### Avantages

- En convenant d'une répartition claire des rôles entre les services régionaux de l'emploi et les prestataires de services RH privés, les uns et les autres peuvent tirer le meilleur parti de leurs forces respectives.
- En exploitant mieux les données, nous pouvons analyser l'impact des différentes formes de services et nous concentrer davantage sur celles dont les citoyens et les demandeurs d'emploi ont le plus besoin.
- L'activation peut s'opérer plus efficacement, ce qui accroît le taux d'emploi et améliore la situation de la sécurité sociale.

### Contexte

Les services régionaux de l'emploi sont idéalement placés pour définir les grandes lignes de la politique d'activation, fixer des critères de qualité et objectiver l'impact des mesures. Mais comme ils consacrent/doivent consacrer, à côté de cela, encore trop de temps à des tâches d'exécution, ils ne peuvent pas suffisamment assumer ce rôle essentiel de régisseur. C'est pourquoi nous plaçons pour une répartition plus claire des rôles entre les services publics régionaux de l'emploi et les prestataires de services RH privés, ces derniers prenant le relais pour les tâches d'exécution.